



Bienvenue dans la mise à jour par AGRINFO n°56. Nous y présentons le lancement du nouveau système électronique de l'Union européenne (UE) pour les documents non douaniers (ELAN) qu'il est désormais possible de tester, ainsi que le programme d'audits des denrées alimentaires de l'UE mis à jour pour 2025. Au cours de l'été, l'UE a autorisé un certain nombre de nouveaux aliments, allégations de santé et additifs alimentaires, ainsi que des substances additionnelles qui peuvent être utilisées dans la production biologique.

AGRINFO a publié un nouveau document avec des lignes directrices sur le règlement de l'UE relatif à la déforestation qui offre un aperçu simplifié des éléments les plus pertinents pour les acteurs non-européens.

Nous vous rappelons également que vous pouvez vous inscrire dès maintenant à notre série de webinaires de septembre-octobre sur l'utilisation du système européen TRACES pour les entreprises, et les autorités compétentes qui émettent des certificats vétérinaires et phytosanitaires.

NOUVEAUTÉS

Événements



Série de webinaires TRACES

Pour apprendre à vous enregistrer et utiliser TRACES pour les secteurs vétérinaire et phytosanitaire – inscrivez-vous à nos webinaires de **septembre/octobre**

[Lire](#)

Nouvelles réglementations ou politiques en cours d'élaboration



Tarifs et quotas

La Commission européenne propose de modifier les règles relatives aux mesures de sauvegarde pour certains produits agroalimentaires

[Lire](#)

Modifications notifiées à l'Organisation mondiale du commerce

Envoyez vos commentaires via votre [autorité nationale responsable des notifications relatives aux OTC](#) dans le délai de 60 jours



Production biologique

L'UE propose d'autoriser les protéines de pois et de pomme de terre, et de reporter la réévaluation des désinfectants. Les commentaires peuvent être transmis à l'OMC avant **le 12 octobre**

[Lire](#)

Nouvelles réglementations entrant en vigueur et dates d'application



Tarifs et quotas

Nouveau système électronique de l'UE (ELAN) pour les documents non douaniers du commerce agroalimentaire. Phase de test à partir du **15 juillet 2025** ; application à partir du **17 janvier 2028**

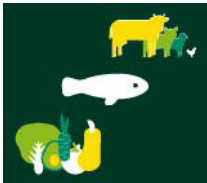
[Lire](#)



Sécurité alimentaire

L'UE publie son programme d'audits des denrées alimentaires pour la période **juillet-décembre 2025**

[Lire](#)



Aliments nouveaux/traditionnels

Nouvelles autorisations, modifications et corrections concernant:

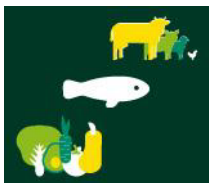
- [les phytostérols/phytostanols](#)
- [le trichlorure de potassium et de magnésium hexahydraté](#)
- [l'huile de *Cyperus esculentus* \(noix tigrée\)](#)
- le 3-fucosyllactose produit à partir d'*E. coli* [BL21 \(DE3\)](#) et [K-12 DH1](#)
- [l'huile de *Calanus finmarchicus*](#)
- deux souches [d'huile de *Schizochytrium*](#)



Allégations de santé

L'UE approuve l'allégation de santé pour le kiwi vert Hayward. Applicable à partir du **20 août 2025**

[Lire](#)



Additifs alimentaires

L'UE approuve la polyvinylpolypyrrolidone (E 1202) comme support. Applicable à partir du **31 juillet 2025**

[Lire](#)

Explications et publications



Règlement de l'UE contre la déforestation (EUDR)

Les nouvelles lignes directrices d'AGRINFO portent sur les aspects du règlement qui concernent les acteurs non-européens qui approvisionnent l'UE, en particulier en produits agroalimentaires.

[Lire](#)



Commerce

AGRINFO suit les développements récents de la politique commerciale de l'UE.

[Lire](#)

AGRINFO fournit un service d'information régulier qui vous tient au courant de l'évolution des politiques, des réglementations et des normes de l'UE ayant un impact potentiel sur les chaînes de valeurs agricoles dans les pays à revenu faible et intermédiaire. Vous trouverez ci-dessous des liens vers notre site web à l'adresse agrinfo.eu/fr, où nous présentons des résumés clairs des changements récents et à venir, ainsi que des recommandations de mesures à prendre par les entreprises ou les autorités pour se conformer aux nouvelles règles. Si vous avez besoin de plus d'informations, les acteurs de la chaîne agro-alimentaire, bénéficiaires du programme, peuvent nous contacter via le service [Posez une question](#) à AGRINFO (disponible pour les abonnés travaillant pour les autorités publiques, les associations sectorielles ou les organisations d'agriculteurs dans les [pays cibles](#) d'AGRINFO).



Le programme AGRINFO est mis en œuvre par le COLEAD et financé par l'Union européenne. Cette publication a été réalisée avec le soutien financier de l'Union européenne. Son contenu relève de la seule responsabilité du COLEAD et ne peut en aucun cas être considéré comme reflétant la position de l'UE.

AGRINFO vous tient au courant de l'évolution des politiques, réglementations et normes de l'UE ayant un impact sur le commerce agroalimentaire. Il fournit des résumés clairs aux partenaires commerciaux des pays à revenu faible et intermédiaire sur le "quoi, pourquoi et quand" des changements récents et à venir, ainsi que sur les actions nécessaires pour s'adapter aux nouvelles règles.

> [S'abonner aux mises à jour d'AGRINFO](#) <